



NRC Publications Archive Archives des publications du CNRC

Liste de vérification de la conformité aux critères d'accessibilité des édifices à bureaux Champagne, Jean-Rémi

For the publisher's version, please access the DOI link below./ Pour consulter la version de l'éditeur, utilisez le lien DOI ci-dessous.

Publisher's version / Version de l'éditeur:

<https://doi.org/10.4224/21273266>

Note sur la construction, 1986-02-01

NRC Publications Record / Notice d'Archives des publications de CNRC:

<https://nrc-publications.canada.ca/eng/view/object/?id=1c4e67cf-e730-41d3-8e63-dfbfd16256fb>

<https://publications-cnrc.canada.ca/fra/voir/objet/?id=1c4e67cf-e730-41d3-8e63-dfbfd16256fb>

Access and use of this website and the material on it are subject to the Terms and Conditions set forth at

<https://nrc-publications.canada.ca/eng/copyright>

READ THESE TERMS AND CONDITIONS CAREFULLY BEFORE USING THIS WEBSITE.

L'accès à ce site Web et l'utilisation de son contenu sont assujettis aux conditions présentées dans le site

<https://publications-cnrc.canada.ca/fra/droits>

LISEZ CES CONDITIONS ATTENTIVEMENT AVANT D'UTILISER CE SITE WEB.

Questions? Contact the NRC Publications Archive team at

PublicationsArchive-ArchivesPublications@nrc-cnrc.gc.ca. If you wish to email the authors directly, please see the first page of the publication for their contact information.

Vous avez des questions? Nous pouvons vous aider. Pour communiquer directement avec un auteur, consultez la première page de la revue dans laquelle son article a été publié afin de trouver ses coordonnées. Si vous n'arrivez pas à les repérer, communiquez avec nous à PublicationsArchive-ArchivesPublications@nrc-cnrc.gc.ca.



Ref
Ser
TH1
N274
no. 59F
BLDG



Conseil national
de recherches Canada

National Research
Council Canada

Institut de
recherche en
construction

Institute for
Research in
Construction

IRC PUB

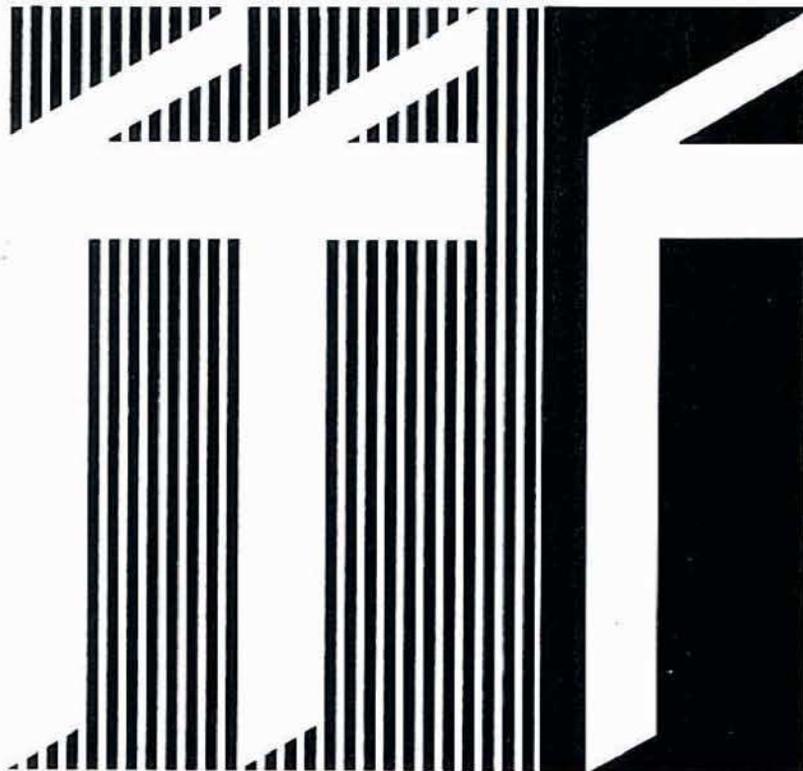
Note sur la construction

Liste de vérification de la conformité aux critères
d'accessibilité des édifices à bureaux

par Jean-Rémi Champagne

BPN 59F

ANALYZED



NRC - CISTI
IRC
LIBRARY

DEC 4 1987

BIBLIOTHÈQUE
IRC
CNRC - ICIST

Canada

LISTE DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ AUX CRITÈRES D'ACCESSIBILITÉ DES
ÉDIFICES À BUREAUX

ANALYZED

par Jean-Rémi Champagne
Service d'information technique
Institut de recherche en construction

BPN 59F
ISSN 0830-8268
Ottawa, février 1986
© Conseil national de recherches du Canada 1986

Publié en anglais sous l'ancien nom "Division des recherches en bâtiment"

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Résumé/Abstract	1
Introduction	2
Section 1. Accessibilité à l'extérieur du terrain	3
A. Transport	
a) par air	3
b) par eau	3
c) par terre	4
B. Accès sur le terrain	
a) pour les voitures	8
b) pour les piétons	8
Section 2. Accessibilité à l'intérieur du bâtiment	13
A. L'entrée	13
B. Circulation horizontale (aires communes)	15
C. Circulation verticale	
a) ascenseurs	17
b) escaliers	19
c) rampes	20
D. Installations d'usage collectif	21
E. Les pièces	
a) les pièces d'usage collectif	23
b) la cafétéria	27
c) les bureaux	28
d) la cuisine	31
e) les salles de toilette	34
Feuille de pointage	38

RÉSUMÉ

Une liste de vérification a été préparée afin d'évaluer les travaux nécessaires pour rendre les édifices à bureaux pratiquement libres d'obstacles physiques.

ABSTRACT

A checklist has been prepared to assess the retrofitting required to achieve reasonably good barrier-free design in office buildings.

INTRODUCTION

Il va de soi que même si l'objectif poursuivi est d'assurer l'accessibilité universelle de l'environnement construit, on ne peut prétendre à la perfection. Un objectif réaliste consisterait à assurer un environnement sans obstacles qui offre un accès raisonnable au plus grand nombre d'usagers. Pour réaliser cet objectif, il faut déterminer ce qui pourrait constituer un obstacle empêchant d'atteindre le niveau souhaité d'accessibilité et d'utilisation d'un bâtiment pour une personne handicapée, puis supprimer tous ces obstacles dans l'environnement construit.

Dans cette liste de vérification, le terme "accessible" signifie "généralement ou raisonnablement accessible à la plupart des gens, y compris ceux qui ont un handicap grave".

On peut se servir de la liste de vérification pour évaluer l'accessibilité d'un bâtiment pour l'une ou l'ensemble des dix catégories suivantes d'handicapés :

1. Les aveugles
2. Les handicapés visuels
3. Les sourds
4. Les malentendants
5. Les handicapés moteurs (fauteuil roulant)
6. Les handicapés moteurs (appareils de marche)
7. Les handicapés moteurs (sans appareils de marche mais dont la force, la dextérité ou la coordination sont réduites)
8. Les personnes souffrant de troubles de développement (déficients mentaux, personnes ayant des problèmes de compréhension ou d'apprentissage)
9. Les personnes gênées dans leurs déplacements (obèses, femmes enceintes, personne avec enfant en poussette, etc.)
10. Les toxicomanes, les alcooliques, les personnes ayant des allergies.

Cette liste de vérification servira à déterminer les travaux de rénovation nécessaires pour créer, dans la mesure du possible, un environnement sans obstacles dans les édifices à bureaux.

La première section porte sur l'accessibilité extérieure des édifices et des terrains qu'ils occupent.

La deuxième section traite de l'accessibilité intérieure des édifices : entrées, zones de circulation et aires communes, bureaux, salles de toilette et tous les endroits auxquels les employés ou d'autres personnes ont accès.

Prière d'adresser les commentaires à :

Jean-Rémi Champagne
 Service d'information technique
 Institut de recherche en construction
 Conseil national de recherches Canada
 Chemin de Montréal, Bâtiment M-20
 Ottawa (Ontario) K1A 0R6
 (613) 993-0247

LISTE DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ AUX CRITÈRES D'ACCESSIBILITÉ

(Certains points peuvent ne pas s'appliquer dans certains cas)

ÉDIFICE : _____
 ADRESSE : _____

DATE DE L'ENQUÊTE : _____

SECTION 1. ACCESSIBILITÉ À L'EXTÉRIEUR DU TERRAIN

A. Transport

a) Par air OUI NON S/O

1. _____ km jusqu'à l'aéroport. Est-ce que l'aérogare est accessible? ___ ___ ___

Remarques : _____

2. Est-ce que la rampe d'accès à l'avion peut être utilisée par les personnes en fauteuils roulants? ___ ___ ___

Remarques : _____

3. _____ km jusqu'au service d'autobus ou de limousine le plus rapproché de l'aéroport. Est-ce que ces véhicules sont accessibles en fauteuils roulants? ___ ___ ___

Remarques : _____

b) Par eau

1. _____ km jusqu'au quai d'embarquement des passagers.
 (a) Est-ce que le quai est accessible aux fauteuils roulants? ___ ___ ___

- (b) Est-ce que le quai est accessible aux aveugles? ___ ___ ___

Remarques : _____

2. Est-ce que les installations pour les passagers au quai sont accessibles? ___ ___ ___

Remarques : _____

OUI NON S/O

3. Est-ce que les passerelles (rampes) sont accessibles?

— — —

Remarques : _____

c) Par terre

1. _____ km pour aller à la gare de chemin de fer.
 Est-ce que la gare est accessible?

— — —

Remarques : _____

2. Y a-t-il un dépôt pour les fauteuils roulants à la gare de chemin de fer?

— — —

Remarques : _____

3. Y a-t-il du stationnement pour les handicapés à la gare?

— — —

Remarques : _____

4. Est-ce que le quai d'embarquement des passagers est accessible?

— — —

Remarques : _____

5. Est-ce que le train est accessible du quai d'embarquement en fauteuil roulant?

— — —

Remarques : _____

6. Est-ce que les voitures du train sont accessibles?

— — —

Remarques : _____

7. _____ km jusqu'à l'arrêt le plus rapproché du train de banlieue. Est-ce que le quai d'embarquement est accessible?

— — —

Remarques : _____

OUI NON S/O

8. Y a-t-il un dépôt pour fauteuils roulants à l'arrêt du train de banlieue? _ _ _
- Remarques : _____

9. Y a-t-il du stationnement pour les handicapés à l'arrêt du train de banlieue? _ _ _
- Remarques : _____

10. Y a-t-il un abri accessible pour attendre le train de banlieue? _ _ _
- Remarques : _____

11. Est-ce que le quai d'embarquement pour le train de banlieue est accessible? _ _ _
- Remarques : _____

12. Est-ce que le train de banlieue est accessible du quai d'embarquement? _ _ _
- Remarques : _____

13. Est-ce que les voitures du train de banlieue sont accessibles? _ _ _
- Remarques : _____

14. ___ km jusqu'à la gare d'autobus. Est-ce que le bâtiment est accessible? _ _ _
- Remarques : _____

15. Y a-t-il un dépôt pour les fauteuils roulants à la gare d'autobus? _ _ _
- Remarques : _____

16. Y a-t-il du stationnement pour les handicapés à la gare d'autobus? _ _ _
- Remarques : _____

	<u>OUI</u>	<u>NON</u>	<u>S/O</u>
17. Est-ce que le quai d'embarquement des passagers est accessible?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
18. Est-ce que l'autobus est accessible du quai d'embarquement?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
19. Est-ce que la voiture est accessible?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
20. Approximativement _____ m jusqu'au moyen de transport en commun le plus près.			
21. Y a-t-il un service de tramway? Est-il accessible?	— —	— —	— —
22. Y a-t-il un service de trolleybus? Est-il accessible?	— —	— —	— —
23. Y a-t-il un service d'autobus? Est-il accessible?	— —	— —	— —
24. Y a-t-il un abri? Est-il accessible?	— —	— —	— —
25. Y a-t-il un service de télébus?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
26. Y a-t-il un service de métro? Station la plus rapprochée _____	—	—	—
Remarques : _____ _____			
Est-ce que la station est accessible?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
27. Est-ce que les voitures sont accessibles du quai d'embarquement?	—	—	—
Remarques : _____ _____			

	<u>OUI</u>	<u>NON</u>	<u>S/O</u>
28. Est-ce que les voitures sont accessibles?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
29. Y a-t-il un autre service de transport en commun? Préciser : _____	—	—	—
Est-il accessible?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
TOTAL DE LA SECTION IA	—	—	—

B. Accès sur le terrain

a) Pour les voitures

OUI NON S/O

1. Y a-t-il une place de stationnement réservée aux véhicules des personnes handicapées près de l'entrée?

— — —

Remarques : _____

2. Est-ce que le symbole international indique la direction du stationnement spécial?

— — —

3. Y a-t-il des panneaux indiquant la direction de l'entrée pour les personnes handicapées?

— — —

4. Est-ce que les espaces de stationnement sont d'une largeur de 3,60 m (12 pi) pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant, ou marchant avec des béquilles ou des appareils orthopédiques?

— — —

5. Le sol à l'endroit d'accès latéral est-il sans dénivellation?

— — —

6. Est-ce que la place de stationnement mène directement à l'entrée désirée sans devoir traverser la voie de circulation des véhicules?

— — —

7. Est-ce qu'une voiture peut déposer le passager handicapé sans être obligée d'aller stationner ailleurs?

— — —

8. Est-ce que le stationnement pour les personnes handicapées est protégé contre la pluie, la neige et la glace?

— — —

Remarques : _____

9. Est-ce que l'arrêt pour les taxis et les automobiles est protégé?

— — —

Remarques : _____

b) Pour les piétons

1. Est-ce que les trottoirs publics ont au moins 1500 mm de largeur? Largeur réelle : _____ mm

— — —

Remarques : _____

OUI NON S/O

2. Est-ce que les allées ont une surface antidérapante? — — —
3. Est-ce que la bordure du trottoir est taillée en bateau pour l'accès? — — —
- Remarques : _____

4. Les allées extérieures ont-elles une surface continue, sans marches et sans dénivellation brusque? — — —
- Remarques : _____

5. Y a-t-il une texture reconnaissable en haut et en bas des escaliers, des rampes et des bordures de trottoirs? — — —
- Remarques : _____

6. Est-ce que les allées sont libres d'obstacles (pour les aveugles)? — — —
- Remarques : _____

7. Est-ce que l'inclinaison de la rampe est inférieure à 5 % (une unité verticale pour 20 unités horizontales)? Pente réelle : 1/____ — — —
- Remarques : _____

8. Est-ce que l'inclinaison de la rampe se situe entre 5 % et 8 % (1 unité verticale pour 12 unités horizontales)? Pente réelle : 1/____ — — —
9. Est-ce que la longueur du parcours entre les paliers de repos est inférieure à 9 m? — — —
- Remarques : _____

10. Est-ce que la surface de la rampe est antidérapante? — — —
11. Est-ce que le palier de repos au bas de la rampe mesure au moins 1500 mm de longueur sur 1500 mm de largeur? — — —

	<u>OUI</u>	<u>NON</u>	<u>S/O</u>
12. Est-ce qu'il y a un palier de repos à chaque virage?	—	—	—
13. La rampe est-elle axée sur le palier de façon à ce que les deux roues tombent sur le palier en même temps?	—	—	—
14. Est-ce que le palier de repos au sommet de la rampe mesure au moins 1500 mm de longueur sur 900 mm de largeur, ou 1500 mm de largeur si une porte s'ouvre sur ce palier?	—	—	—
15. Est-ce qu'il y a une main courante convenable sur au moins un côté de la rampe, placée à une hauteur de 800 à 920 mm?	—	—	—
16. Est-ce que la main courante est prolongée de 300 mm aux extrémités de la rampe?	—	—	—
17. Est-ce que la main courante a une texture reconnaissable à l'intention des aveugles?	—	—	—
18. Les rampes sans murs et ayant moins de 1500 mm de largeur, ont-elles des bordures de 25 à 50 mm de hauteur ou une autre forme de protection horizontale?	—	—	—
Préciser : _____			
19. Est-ce que la rampe est protégée contre la pluie, la neige et la glace?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
20. Est-ce que le patio à usage communal est accessible?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
21. Est-ce que le balcon à usage communal est accessible?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
22. Est-ce que le toit-terrasse à usage communal est accessible?	—	—	—
Remarques : _____ _____			

	<u>OUI</u>	<u>NON</u>	<u>S/O</u>
23. Est-ce que le jardin à usage communal est accessible?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
24. L'éclairage extérieur est-il :			
a) Assez doux?	—	—	—
b) Assez brillant?	—	—	—
c) Suffisamment uniforme?	—	—	—
d) Sans éclats éblouissants?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
25. Les panneaux de signalisation extérieurs :			
a) Ont-ils des lettres et des caractères assez grands?	—	—	—
b) Sont-ils faciles à lire?	—	—	—
c) Sont-ils de couleurs suffisamment contrastées?	—	—	—
d) Sont-ils bien éclairés?	—	—	—
e) Peuvent-ils être lus par le toucher?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
26. Est-ce que les objets suivants sont situés de façon à ne pas constituer un obstacle pour les aveugles ou les personnes qui utilisent un fauteuil roulant, un déambulateur, des béquilles, une canne ou tout autre appareil orthopédique pour la marche?			
a) Les arbres	—	—	—
b) Les jardinières	—	—	—
c) Les poteaux	—	—	—
d) Les panneaux de signalisation	—	—	—
e) Les haubans	—	—	—
f) Les parcomètres	—	—	—
g) Les bouches d'incendie	—	—	—
h) Les bancs	—	—	—
i) Les poubelles	—	—	—
j) Les boîtes à journaux	—	—	—
k) Les boîtes aux lettres	—	—	—
l) Les sculptures	—	—	—
m) Les fontaines d'eau potable	—	—	—
n) Les fontaines décoratives	—	—	—
o) Les bassins ornementaux	—	—	—
p) Autres (préciser) _____	—	—	—
Remarques : _____ _____			

OUI NON S/O

27. Est-ce que les services communautaires suivants sont situés à moins de 1500 m et sont-ils accessibles aux personnes handicapées? (Cette question ne s'applique qu'en certains cas.)

	<u>Distance</u> <u>en m</u>			
a) Marché alimentaire	_____	---	---	---
b) Pharmacie	_____	---	---	---
c) Magasin des alcools	_____	---	---	---
d) Restaurant	_____	---	---	---
e) Banque	_____	---	---	---
f) Magasin de vêtements	_____	---	---	---
g) Quincaillerie	_____	---	---	---
h) Bureau de poste	_____	---	---	---
i) Cabinet d'omnipraticien ou clinique	_____	---	---	---
j) Soins dentaires	_____	---	---	---
k) Centre communautaire	_____	---	---	---
l) Garderie	_____	---	---	---
m) Centre de jour pour adultes	_____	---	---	---
n) École maternelle	_____	---	---	---
o) École (élémentaire ou secondaire)	_____	---	---	---
p) Collège	_____	---	---	---
q) Université	_____	---	---	---
r) Terrain de jeu pour enfants d'âge préscolaire	_____	---	---	---
s) Terrain de jeu pour enfants d'âge scolaire	_____	---	---	---
t) Installations récréatives pour adultes	_____	---	---	---
u) Espaces verts ou parc publics	_____	---	---	---
v) Lieu de culte	_____	---	---	---
w) Théâtre	_____	---	---	---
x) Cinéma	_____	---	---	---
y) Stade ou centre sportif	_____	---	---	---
z) Autres (préciser) _____	_____	---	---	---

Remarques : _____

TOTAL DE LA SECTION 1B

--- --- ---

TOTAL DES SECTIONS 1A et 1B

--- --- ---

SECTION 2. ACCESSIBILITÉ À L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT

A. <u>L'entrée</u>	<u>OUI</u>	<u>NON</u>	<u>S/O</u>
1. Y a-t-il au moins une entrée principale accessible sans aide à une personne en fauteuil roulant?	—	—	—
2. Y a-t-il d'autres entrées accessibles?	—	—	—
Préciser : _____			
3. Est-ce que l'entrée principale est directement accessible de l'extérieur, sans marches?	—	—	—
4. Nombre de marches : _____ Y a-t-il une main courante convenable?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
5. Est-ce qu'il y a une rampe à l'extérieur de l'entrée principale?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
6. Est-ce que les rampes sont munies de mains courantes adéquates (800 à 920 mm du sol)?	—	—	—
7. Est-ce qu'il y a une surface finie et sans dénivellation d'au moins 1500 sur 1500 mm à l'extérieur de la porte?	—	—	—
8. Est-ce que le seuil est inférieur à 15 mm de hauteur?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
9. Est-ce que l'entrée accessible est bien signalisée?	—	—	—
10. Y a-t-il un ouvre-porte automatique?	—	—	—
11. Est-ce que la force nécessaire à l'ouverture de la porte est inférieure à 36 N (8 lbf)?	—	—	—
12. Est-ce que la force nécessaire à l'ouverture de la porte est inférieure à 22 N (5 lbf)?	—	—	—
13. Est-ce que le débattement de la porte est d'au moins 810 mm (2 pi 8 po)?	—	—	—
14. Est-ce que les poignées de porte sont situées entre 760 mm et 915 mm (30 à 36 po) du plancher? Elles sont : rondes _____ à levier _____ à barre _____ autre _____	—	—	—

	<u>OUI</u>	<u>NON</u>	<u>S/O</u>
15. Est-ce que le vestibule offre suffisamment d'espace pour y manoeuvrer en fauteuil roulant?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
16. Est-ce que les planchers ont une surface antidérapante?	—	—	—
17. Est-ce que la sonnerie ou le bouton d'appel sont à moins de 900 mm de hauteur (3 pi)?	—	—	—
18. Lorsque des tourniquets sont utilisés, existe-t-il un autre passage clairement marqué dont la largeur n'est pas inférieure à 900 mm?	—	—	—
19. Est-ce que les portes s'ouvrent par un simple effort? (Les portes à deux vantaux ne sont pas utilisables par les personnes handicapées à moins que l'un des vantaux ait une ouverture minimale de 760 à 810 mm.)	—	—	—
20. Est-ce que le plancher est de niveau sur au moins 1500 mm, des deux côtés de la porte, et excède d'au moins 600 mm la largeur de la porte du côté de l'ouverture?	—	—	—
21. Est-ce que les ferme-porte permettent aux personnes handicapés d'utiliser les portes?	—	—	—
22. Est-ce que la serrure et le mécanisme d'ouverture peuvent être actionnés d'une seule main?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
TOTAL DE LA SECTION 2A	—	—	—

COMMENTAIRES AU SUJET DE L'ENTRÉE :

COMMENTAIRES AU SUJET DES AUTRES ENTRÉES DE L'ÉDIFICE :

<u>B. Circulation horizontale (aires communes)</u>	<u>OUI</u>	<u>NON</u>	<u>S/O</u>
1. Est-ce que le hall d'entrée est accessible?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
2. Y a-t-il des panneaux indicateurs dans le hall?	—	—	—
3. Est-ce que des panneaux indicateurs sont installés à d'autres endroits?	—	—	—
Préciser : _____ _____			
4. Est-ce que des dispositifs d'orientation sont aussi installés pour les aveugles?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
5. Est-ce que le vestiaire est visible du hall?	—	—	—
6. Est-ce que le comptoir du vestiaire a moins de 835 mm de hauteur?	—	—	—
7. Est-ce que le vestiaire est accessible? (c.-à.-d. les cintres ou les crochets sont à moins de 1420 mm de hauteur.)	—	—	—
Remarques : _____ _____			
8. Est-ce qu'il y a une boîte aux lettres accessible?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
9. Est-ce que les couloirs ont au moins 1500 mm de largeur pour permettre aux fauteuils roulants de se croiser?	—	—	—
10. Est-ce que les couloirs ont au moins 940 mm de largeur lorsque les fauteuils roulants ne circulent que dans un sens?	—	—	—
11. Est-ce que les planchers à chaque étage sont au même niveau ou reliés par une rampe?	—	—	—
12. Est-ce que les planchers des couloirs ont une surface antidérapante?	—	—	—
Remarques : _____ _____			

OUI NON S/O

13. Est-ce que les tapis ne gênent pas le déplacement des fauteuils roulants (c.-à-d. le poil n'est pas trop long; le tissage ne détraque pas les roues de fauteuil roulant; le tapis ne se fronce pas, ne glisse pas, etc.)?

— — —

Remarques : _____

14. Est-ce que l'enfoncement du revêtement de sol est inférieur à 85 mm, sous l'effet d'une pression de 200 kPa (30 lb/po²)?

— — —

15. Est-ce que les surfaces sont sans éclats éblouissants?

— — —

Remarques : _____

16. Est-ce que les dénivellations sont clairement marquées?

— — —

Remarques : _____

TOTAL DE LA SECTION 2B

— — —

C. Circulation verticale

a) Ascenseurs

OUI NON S/O

- | | | | | |
|-----|--|---|---|---|
| 1. | Est-ce que les ascenseurs sont accessibles à partir de l'entrée utilisée par une personne en fauteuil roulant? | — | — | — |
| 2. | Est-ce que les ascenseurs desservent tous les étages, y compris celui du garage? | — | — | — |
| | Remarques : _____
_____ | | | |
| 3. | Y a-t-il une surface libre d'au moins 1500 mm en face des portes? | — | — | — |
| 4. | Est-ce que les dimensions de la cabine sont suffisantes pour recevoir un fauteuil roulant (1370 sur 1300 mm au moins)? | — | — | — |
| 5. | Est-ce que les ascenseurs sont conçus pour l'usage de passagers? | — | — | — |
| 6. | Est-ce que la cabine s'arrête exactement au niveau du plancher ou à 15 mm près? | — | — | — |
| 7. | Est-ce que l'ouverture de la porte est d'au moins 810 mm? | — | — | — |
| 8. | Est-ce qu'il y a un dispositif de réouverture automatique de la porte? | — | — | — |
| 9. | Est-ce que l'écart entre le plancher de la cabine et celui du bâtiment est inférieur à 35 mm? | — | — | — |
| 10. | Est-ce que les commandes sont à la portée des personnes en fauteuil roulant? | — | — | — |
| | Remarques : _____
_____ | | | |
| 11. | Est-ce que les commandes sont à la portée des aveugles (caractères en relief)? | — | — | — |
| | Remarques : _____
_____ | | | |
| 12. | Est-ce qu'il y a des signaux sonores pour les aveugles? | — | — | — |
| | Remarques : _____
_____ | | | |

OUI NON S/O

13. Est-ce que le système de communication d'urgence est accessible?

— — —

Remarques : _____

14. La cabine est-elle munie d'une main courante?

— — —

15. Est-ce que la désignation de l'étage est indiquée sur les deux chambranles de la porte (le chiffre mesure au moins 40 mm de hauteur et a un relief d'au moins 1 mm et se situe à une hauteur de 1370 à 1500 mm du plancher)?

— — —

COMMENTAIRES AU SUJET DES ASCENSEURS :

b) Escaliers	<u>OUI</u> <u>NON</u> <u>S/O</u>
Emplacement : _____	
(Si tous les escaliers ne sont pas identiques, utiliser une feuille distincte pour chaque escalier.)	
1. Existe-t-il une autre voie que les escaliers?	_ _ _
Remarques : _____ _____	
2. Les escaliers sont-ils bien éclairés (50 lx min. et 300 lx au sommet et en bas)?	_ _ _
3. Est-ce que les mains-courantes sont à une hauteur de 920 mm? Hauteur réelle : _____ mm	_ _ _
Remarques : _____ _____	
4. Est-ce que la main courante se prolonge d'au moins 300 mm au sommet de l'escalier?	_ _ _
5. Est-ce que la main courante se prolonge d'au moins 300 mm au bas de l'escalier?	_ _ _
6. Est-ce que la contremarche est d'une hauteur de plus de 180 mm?	_ _ _
7. Est-ce que la profondeur du giron est de 265 mm ou plus?	_ _ _
8. Est-ce que la surface des marches est antidérapante ou comporte des bandes antidérapantes?	_ _ _
9. Est-ce que le nez des marches est clairement marqué pour aider les handicapés visuels?	_ _ _
10. A-t-on évité les contremarches ouvertes?	_ _ _
11. A-t-on conçu le nez des marches de façon à éviter le trébuchement?	_ _ _
12. A-t-on évité les marches d'angle?	_ _ _

COMMENTAIRES AU SUJET DES ESCALIERS :

c) Rampes	<u>OUI</u>	<u>NON</u>	<u>S/O</u>
1. Est-ce que des rampes ont été prévues?	—	—	—
2. Est-ce que la rampe est annoncée par une signalisation appropriée?	—	—	—
3. Est-ce que la longueur de la rampe entre les paliers est inférieure à 9000 mm?	—	—	—
4. Est-ce que la largeur est supérieure à 900 mm?	—	—	—
5. Est-ce que l'inclinaison est de 1/20 ou moins?	—	—	—
6. Est-ce que l'inclinaison est de 1/12 ou moins? Pente réelle : 1/___	—	—	—
7. Est-ce que la surface de la rampe est antidérapante?	—	—	—
8. Est-ce que le palier de repos au bas de la rampe mesure au moins 1500 mm de longueur sur 900 mm de largeur, ou 1500 mm de largeur si une porte s'ouvre sur ce palier?	—	—	—
9. Est-ce qu'il y a un palier de repos à chaque virage?	—	—	—
10. Est-ce que deux roues du fauteuil roulant atteignent la pente ou le palier en même temps?	—	—	—
11. Est-ce que le palier de repos au sommet de la rampe mesure au moins 1500 mm de longueur sur 900 mm de largeur, ou 1500 mm de largeur si une porte s'ouvre sur ce palier?	—	—	—
12. Est-ce qu'il y a une main courante convenable sur au moins un côté de la rampe, située à une hauteur de 800 à 920 mm?	—	—	—
13. Est-ce que la main courante se prolonge de 300 mm au sommet et au bas de la rampe?	—	—	—
14. Est-elle marquée pour les usagers aveugles?	—	—	—
15. Les rampes indépendantes de toute construction et ayant moins de 1500 mm de largeur, ont-elles des bordures remontantes (25 à 50 mm) pour la sécurité, ou des barres de protection n'excédant pas la surface de la rampe de plus de 200 mm?	—	—	—
16. La rampe est-elle bien éclairée (50 lx min. et 300 lx au sommet et en bas)?	—	—	—
TOTAL DE LA SECTION 2C	—	—	—

<u>D. Installations d'usage collectif</u>	<u>OUI</u>	<u>NON</u>	<u>S/O</u>
1. Y a-t-il des fontaines à eau potable accessibles dans les endroits publics?	—	—	—
2. Sont-elles actionnées manuellement?	—	—	—
3. La base de la fontaine comporte-t-elle suffisamment d'espace pour un usager en fauteuil roulant?	—	—	—
4. Est-ce que le jet d'eau est à 900 mm ou moins du plancher?	—	—	—
5. Est-ce que la fontaine à eau potable est située de façon à ne pas constituer un danger pour les aveugles?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
6. Y a-t-il un téléphone public qui est accessible aux usagers en fauteuil roulant, ayant une fente de péage et un cadran d'appel situés à 1200 mm ou moins du sol?	—	—	—
7. Y a-t-il un téléphone comportant un appareil auditif pour les personnes ayant des difficultés à entendre?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
8. Est-ce que les interrupteurs et les boutons de commande pour l'éclairage, la ventilation, les avertisseurs d'incendie, les ascenseurs et toutes les commandes similaires sont à la portée d'une personne en fauteuil roulant (à une hauteur maximale de 1200 mm)?	—	—	—
9. Est-ce que les signaux d'alarme sonores sont doublés de signaux visuels fonctionnant simultanément pour les personnes ayant des difficultés à voir ou à entendre?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
10. Existe-t-il un système de signalisation pour diriger les personnes handicapées dans l'édifice?	—	—	—
11. Est-ce que les lettres ou les chiffres utilisés pour désigner les pièces ou les bureaux sont en relief ou gravés?	—	—	—

	<u>OUI</u>	<u>NON</u>	<u>S/O</u>
12. Sont-ils situés à une hauteur de 1300 à 1600 mm au-dessus du plancher?	—	—	—
13. Les enseignes pour les sorties sont-elles facilement visibles aux personnes handicapées?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
TOTAL DE LA SECTION 2D	—	—	—

E. Les pièces

**a) Les pièces d'usage collectif

Aire d'attente à la réception principale

Emplacement : _____

Aire d'attente pour le public ou les clients

Emplacement : _____

Salle de conférence

Emplacement : _____

Salle du conseil

Emplacement : _____

Petite salle de réunion

Emplacement : _____

Salons

Emplacement : _____

Autres pièces d'usage collectif

Préciser : _____

Emplacement : _____

OUI NON S/O

1. Est-ce que la porte a un débattement d'au moins 810 mm?

___ ___ ___

Remarques : _____

2. Est-ce que les poignées de porte sont placées à une hauteur de 760 à 915 mm au-dessus du plancher? Elles sont :
 rondes ___ à levier ___ à barre ___ autre ___

___ ___ ___

Remarques : _____

3. Est-ce que le seuil de la porte a une hauteur inférieure à 15 mm?

___ ___ ___

4. Est-ce que les interrupteurs de lumière sont à une hauteur de 835 à 1065 mm au-dessus du plancher?

___ ___ ___

5. Est-ce que le thermostat est placé à 1065 mm de hauteur ou moins?

___ ___ ___

*Ajouter le numéro de page pour chaque pièce vérifiée ou chaque groupe de pièces présentant les mêmes caractéristiques.

**Biffer les usages qui ne s'appliquent pas.

	<u>OUI</u>	<u>NON</u>	<u>S/O</u>
6. Est-ce que l'interphone est placé de 835 à 1065 mm de hauteur?	—	—	—
7. Est-ce que les prises de courant murales sont de 450 à 530 mm au-dessus du plancher?	—	—	—
8. Est-ce que l'appui de fenêtre est à une hauteur de 760 mm ou moins?	—	—	—
9. Est-ce que le mécanisme d'ouverture de la fenêtre peut être actionné d'un fauteuil roulant?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
10. Est-ce que les commandes pour l'air climatisé peuvent être actionnées par une personne handicapée?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
11. Est-ce que les autres dispositifs électriques ou électroniques peuvent être actionnés par une personne handicapée? Préciser : _____	—	—	—
Remarques : _____ _____			
12. Est-ce que la hauteur des comptoirs se situe entre 835 et 915 mm? Hauteur réelle : ___ mm	—	—	—
13. Est-ce que les tablettes peuvent être atteintes par une personne en position assise?	—	—	—
14. Est-ce que les étagères, supports et crochets à vêtements peuvent être atteints d'un fauteuil roulant?	—	—	—
15. Est-ce que les planchers sont antidérapants?	—	—	—
16. Est-ce que les tapis ne gênent pas le déplacement des fauteuils roulants?	—	—	—
17. Est-ce que les surfaces ne sont pas éblouissantes?	—	—	—

*Ajouter le numéro de page pour chaque pièce vérifiée ou chaque groupe de pièces présentant les mêmes caractéristiques.

	<u>OUI</u>	<u>NON</u>	<u>S/O</u>
18. Est-ce que l'éclairage est suffisant pour les handicapés visuels (50 lx min. et 300 lx pour lire)?	—	—	—
19. Y a-t-il une bonne signalisation pour les handicapés visuels (grandeur, couleur, contraste)?	—	—	—
20. Est-ce que les différences de niveau sont clairement marquées (par des couleurs contrastantes et un éclairage adéquat)?	—	—	—
21. Est-ce qu'il y a suffisamment d'espace pour manoeuvrer un fauteuil roulant?	—	—	—
22. Est-ce que les aveugles peuvent circuler sans obstacles sur leur chemin, sans saillies sur les murs, les planchers ou ailleurs?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
23. Y a-t-il divers appareils auditifs pour les malentendants?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
24. Est-ce que le niveau des bruits mécaniques et autres bruits de fond est assez bas pour ne pas empêcher la réception des sons d'une conversation par les personnes utilisant des appareils auditifs (moins de 85 dB)?	—	—	—
25. Est-ce que la pièce est accessible en fauteuil roulant à partir de l'entrée principale?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
26. Est-ce que le patio est accessible de cette pièce?	—	—	—
Remarques : _____ _____			

*Ajouter le numéro de page pour chaque pièce vérifiée ou chaque groupe de pièces présentant les mêmes caractéristiques.

OUI NON S/O

27. Est-ce que le balcon est accessible de cette pièce?

— — —

Remarques : _____

TOTAL DE LA SECTION 2E (a)

— — —

COMMENTAIRES :

*Ajouter le numéro de page pour chaque pièce vérifiée ou chaque groupe de pièces présentant les mêmes caractéristiques.

b) La cafétéria	<u>OUI</u>	<u>NON</u>	<u>S/O</u>
1. Est-ce que l'allée d'accès au comptoir alimentaire a une largeur d'au moins 865 mm?	—	—	—
2. Est-ce que l'espace pour les genoux sous la glissière à plateau est d'au moins 660 mm?	—	—	—
3. Est-ce que le passage entre les tables (et les chaises) a une largeur minimale de 810 mm?	—	—	—
4. Y a-t-il des tables accessibles en fauteuil roulant? Il y a en tout ___ places à table pour les fauteuils roulants.	—	—	—
5. Est-ce que le comptoir où sont déposés les ustensiles et les aliments est visible et accessible aux personnes en fauteuil roulant?	—	—	—
TOTAL DE LA SECTION 2E (b)	—	—	—

COMMENTAIRES AU SUJET DE LA CAFÉTÉRIA :

*Ajouter le numéro de page pour chaque pièce vérifiée ou chaque groupe de pièces présentant les mêmes caractéristiques.

c) Les bureaux

(Y compris la réception, la salle du courrier, les salles de réception et d'expédition des marchandises, les bureaux de la direction et du personnel, les salles à manger autres que la cafétéria principale, etc.) (Sans compter les toilettes et les cuisines.)

Inscrire les pièces par numéro, étage, emplacement et usage et regrouper le plus grand nombre possible de pièces qui ont les mêmes caractéristiques d'accessibilité. Par exemple : (1) TOUTES LES PIÈCES DU SOUS-SOL DE L'AILE NORD, (2) LES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION AU PREMIER ÉTAGE, (3) LES PIÈCES D201 À D224. (4) LA SALLE À MANGER DE LA DIRECTION AU TROISIÈME ÉTAGE.

Pièce : _____

	<u>OUI</u>	<u>NON</u>	<u>S/O</u>
1. Est-ce que la porte a un débattement d'au moins 810 mm?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
2. Est-ce que les poignées de porte sont à une hauteur de 750 à 915 mm au-dessus du sol? Elles sont : rondes ___ à levier ___ à barre ___ autre ___	—	—	—
Remarques : _____ _____			
3. Est-ce que le seuil de la porte a moins de 15 mm de hauteur?	—	—	—
4. Est-ce que les interrupteurs de lumière sont placés à une hauteur de 835 à 1065 mm?	—	—	—
5. Est-ce que le thermostat est à une hauteur de 1065 mm ou moins?	—	—	—
6. Est-ce que l'interphone est placé à une hauteur de 835 à 1065 mm?	—	—	—
7. Est-ce que les prises de courant murales sont de 450 à 530 mm au-dessus du plancher?	—	—	—
8. Est-ce que l'appui de la fenêtre est à 760 mm de hauteur ou moins?	—	—	—

*Ajouter le numéro de page pour chaque pièce vérifiée ou chaque groupe de pièces présentant les mêmes caractéristiques.

OUI NON S/O

9. Est-ce que le mécanisme d'ouverture des fenêtres peut être actionné par une personne en fauteuil roulant? _ _ _
- Remarques : _____

10. Est-ce que les commandes pour l'air climatisé peuvent être actionnées par une personne handicapée? _ _ _
- Remarques : _____

11. Est-ce que les autres dispositifs électriques ou électroniques peuvent être actionnés par une personne handicapée? _ _ _
- Préciser : _____
- Remarques : _____

12. Est-ce que la hauteur des comptoirs se situe entre 835 et 915 mm? Hauteur réelle : ____ mm _ _ _
13. Est-ce que les tablettes peuvent être atteintes par une personne en position assise? _ _ _
14. Est-ce que les étagères, supports et crochets à vêtement peuvent être atteints d'un fauteuil roulant? _ _ _
15. Est-ce que les planchers sont antidérapants? _ _ _
16. Est-ce que les tapis sont tels qu'ils ne gênent pas le déplacement des fauteuils roulants? _ _ _
17. Est-ce que les surfaces sont sans éclats éblouissants? _ _ _
18. Est-ce que l'éclairage est suffisant pour les handicapés visuels (50 lx min. et 300 lx pour lire)? _ _ _
19. Est-ce qu'il y a une bonne signalisation pour les handicapés visuels? _ _ _
20. Est-ce que les différences de niveau sont clairement marquées (par des couleurs contrastantes et un éclairage adéquat)? _ _ _

*Ajouter le numéro de page pour chaque pièce vérifiée ou chaque groupe de pièces présentant les mêmes caractéristiques.

	<u>OUI</u>	<u>NON</u>	<u>S/O</u>
21. Est-ce qu'il y a suffisamment d'espace pour manoeuvrer un fauteuil roulant?	—	—	—
22. Est-ce que les aveugles peuvent circuler sans obstacles sur leur chemin, sans saillies sur les murs, les planchers ou ailleurs?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
23. Y a-t-il divers appareils auditifs pour les personnes ayant des difficultés à entendre?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
24. Est-ce que le niveau des bruits mécaniques et autres bruits de fond est assez bas pour ne pas empêcher la réception des sons d'une conversation par les personnes utilisant des appareils auditifs (moins de 85 dB)?	—	—	—
25. Est-ce que la pièce est accessible en fauteuil roulant à partir de l'entrée principale?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
26. Est-ce que le patio est accessible de cette pièce?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
27. Est-ce que le balcon est accessible de cette pièce?	—	—	—
Remarques : _____ _____			
TOTAL DE LA SECTION 2E (c)	—	—	—

COMMENTAIRES :

*Ajouter le numéro de page pour chaque pièce vérifiée ou chaque groupe de pièces présentant les mêmes caractéristiques.

**d) La cuisine (cuisine principale, petite cuisine pour le lunch, cuisine-salle à manger, autre genre de cuisine)

Préciser : _____

OUI NON S/O

- | | | | |
|--|---|---|---|
| 1. Est-ce que la pièce est accessible en fauteuil roulant à partir de : | | | |
| a) l'entrée principale? | — | — | — |
| b) l'entrée de service? | — | — | — |
| c) la salle à manger? | — | — | — |
| d) autre (préciser) _____ | — | — | — |
| Remarques : _____ | | | |
| _____ | | | |
| 2. Est-ce que l'entrée de service a un débattement de porte de 810 mm? | — | — | — |
| Remarques : _____ | | | |
| _____ | | | |
| 3. Est-ce que les poignées de porte sont placées de 760 à 915 mm au-dessus du plancher? Elles sont : rondes ___ à levier ___ à barre ___ autre ___ | — | — | — |
| 4. Est-ce que le seuil de la porte a moins de 15 mm de hauteur? | — | — | — |
| 5. Est-ce que la porte de la salle à manger a un débattement de 810 mm? | — | — | — |
| Remarques : _____ | | | |
| _____ | | | |
| 6. Y a-t-il un panneau de vitre dans la porte de la salle à manger pas plus de 1000 mm du plancher? | — | — | — |
| Remarques : _____ | | | |
| _____ | | | |
| 7. Est-ce que les poignées de porte sont placées de 760 à 915 mm au-dessus du plancher? Elles sont : à levier ___ à bouton ___ à barre ___ autre ___ | — | — | — |
| 8. Est-ce que le seuil de la porte de la salle à manger a moins de 15 mm de hauteur? | — | — | — |

*Ajouter le numéro de page pour chaque pièce vérifiée ou chaque groupe de pièces présentant les mêmes caractéristiques.

**Biffer les usages qui ne s'appliquent pas.

- | | <u>OUI</u> | <u>NON</u> | <u>S/O</u> |
|--|------------|------------|------------|
| 9. Est-ce que les interrupteurs sont accessibles, entre 835 et 1065 mm au-dessus du plancher? | --- | --- | --- |
| Remarques : _____
_____ | | | |
| 10. Est-ce que les prises de courant murales sont accessibles, entre 450 et 530 mm au-dessus du plancher? | --- | --- | --- |
| 11. Est-ce que les prises de courant sont accessibles sur le devant du comptoir ou en extrémité? | --- | --- | --- |
| Remarques : _____
_____ | | | |
| 12. Est-ce que la hauteur du plan de travail est de 840 mm, à l'usage des personnes en fauteuil roulant? | --- | --- | --- |
| 13. Est-ce qu'il y a suffisamment d'espace pour les genoux à l'évier (min. 750 x 660 x 250 mm)? | --- | --- | --- |
| 14. Les tuyaux sous l'évier sont-ils isolés ou y a-t-il un écran pour protéger les genoux? | --- | --- | --- |
| 15. Est-ce que les robinets sont du genre à levier ou d'un autre genre facile à manier?
Préciser : _____ | --- | --- | --- |
| 16. Est-ce qu'il y a une planche à pain sous le plan de travail? | --- | --- | --- |
| 17. Est-ce qu'il y a sous le comptoir des éléments de rangement sur patins coulissants?

Remarques : _____
_____ | --- | --- | --- |
| 18. Est-ce qu'il y a un retrait pour les pieds à la base du comptoir, 230 mm de haut et 150 mm de profond? | --- | --- | --- |
| 19. Est-ce que les tablettes de l'armoire du haut sont à la portée d'une personne en position assise (la tablette inférieure ne dépassant pas 1250 mm de hauteur)? | --- | --- | --- |
| 20. Est-ce que les tablettes de l'armoire du bas sont accessibles en fauteuil roulant? | --- | --- | --- |

*Ajouter le numéro de page pour chaque pièce vérifiée ou chaque groupe de pièces présentant les mêmes caractéristiques.

OUI NON S/O

21. Les étagères, porte-serviettes, crochets à casseroles, étagères à condiments sont-ils à la portée d'une personne en fauteuil roulant (1420 mm ou plus bas)? _ _ _
22. Est-ce que les commandes de la cuisinière sont accessibles?
Devant ___ Dessus ___ _ _ _
- Remarques : _____

23. Est-ce que les planchers sont antidérapants? _ _ _
24. Est-ce que les tapis sont tels qu'ils ne gênent pas le déplacement des fauteuils roulants? _ _ _
25. Est-ce que les surfaces sont sans éclats éblouissants? _ _ _
26. Est-ce que l'éclairage est suffisant pour les handicapés visuels (50 lx min. et 300 lx pour lire)? _ _ _
- Remarques : _____

27. Y a-t-il suffisamment d'espace pour se déplacer en fauteuil roulant (1370 mm devant les placards et les appareils ménagers; 1500 mm s'il est nécessaire de pivoter pour utiliser les appareils)? _ _ _
- Remarques : _____

28. Est-ce que le patio est accessible de la cuisine? _ _ _
- Remarques : _____

- TOTAL DE LA SECTION 2E (d) _ _ _

COMMENTAIRES AU SUJET DE LA CUISINE :

*Ajouter le numéro de page pour chaque pièce vérifiée ou chaque groupe de pièces présentant les mêmes caractéristiques.

e) Les salles de toilette H ____ F ____ H et F ____
 Emplacement : _____

OUI NON S/O

1. Est-ce que la porte a un débattement d'au moins 810 mm?

— — —

Remarques : _____

2. Est-ce que les poignées de porte sont situées de 760 à 915 mm au-dessus du plancher?

Elles sont :

rondes ____ à levier ____ à barre ____ autre ____

— — —

3. Est-ce que le seuil de la porte a moins de 15 mm de hauteur?

— — —

4. Est-ce que la porte s'ouvre à l'extérieur de la pièce?

— — —

Remarques : _____

5. Est-ce que l'espace de rotation du fauteuil dans la pièce est de 1500 mm de diamètre? (Nota : indiquer S/O si la pièce est utilisable sans devoir pivoter le fauteuil roulant.)

— — —

6. Est-ce qu'il y a suffisamment d'espace pour manoeuvrer le fauteuil roulant à chaque appareil sanitaire et chaque accessoire dans la salle de toilette?

— — —

Remarques : _____

7. Est-ce que les interrupteurs sont accessibles, entre 835 et 1065 mm au-dessus du plancher?

— — —

8. Y a-t-il une prise de courant accessible pour un rasoir ou un sècheur à cheveux?

— — —

9. Est-ce que le miroir et la tablette sont à 950 mm ou moins au-dessus du plancher?

— — —

OUI NON S/O

10. Est-ce que les porte-serviettes, porte-savon, porte-brosse à dents, porte-gobelets, distributeurs de serviettes en papier et autres accessoires, sont placés dans un endroit accessible, à moins de 1000 mm au-dessus du plancher et à moins de 550 mm du devant du comptoir?

— — —

Remarques : _____

11. Y a-t-il de la place pour les genoux sous le lavabo, 660 mm?

— — —

12. Les tuyaux sont-ils isolés ou y a-t-il un écran pour protéger les genoux?

— — —

13. Est-ce que le siège de la toilette est à 450 mm au-dessus du plancher?

Le cabinet est à fixation murale _____

Le plancher est surélevé _____

Le siège portatif est disponible _____

— — —

14. Est-ce que des barres d'appui adéquates sont installées près de la toilette?

— — —

Remarques : _____

15. Est-ce qu'il y a un espace de 600 mm à côté de la toilette pour permettre de l'atteindre latéralement?

— — —

16. Est-ce qu'il y a un espace de 1350 mm en avant de la toilette?

— — —

17. Si la toilette est dans une cabine, la cabine a-t-elle au moins 1500 mm de largeur sur 1500 mm de profondeur?

— — —

Remarques : _____

18. Est-ce que la baignoire comporte des barres d'appui appropriées?

— — —

Remarques : _____

OUI NON S/O

19. Est-ce que la douche comporte des barres d'appui appropriées?

— — —

Remarques : _____

20. Est-ce que les robinets de la baignoire sont accessibles et faciles à manier d'un fauteuil roulant?

— — —

Remarques : _____

21. Est-ce que les robinets de la douche sont accessibles et faciles à manier d'un fauteuil roulant?

— — —

Remarques : _____

22. Est-ce que les robinets du lavabo sont accessibles et faciles à manier d'un fauteuil roulant?

— — —

Remarques : _____

23. Est-ce que la chasse d'eau de la toilette est accessible et facile à actionner d'un fauteuil roulant?

— — —

Remarques : _____

24. Est-ce que la pomme de douche est montée sur un tuyau flexible qui peut être atteint facilement de la baignoire ou du fauteuil roulant?

— — —

Remarques : _____

	<u>OUI</u>	<u>NON</u>	<u>S/O</u>
25. Est-ce que la salle de toilette est équipée d'un signal pour demander de l'aide?	—	—	—
26. Y a-t-il suffisamment d'espace pour permettre la présence d'une personne qui aide la personne en fauteuil roulant?	—	—	—
TOTAL DE LA SECTION 2E (e)	—	—	—
TOTAL DE LA SECTION 2E	—	—	—
COMMENTAIRES AU SUJET DES SALLES DE TOILETTE :			

*Ajouter le numéro de page pour chaque pièce vérifiée ou chaque groupe de pièces présentant les mêmes caractéristiques.

FEUILLE DE POINTAGE

ÉDIFICE : _____
 ADRESSE : _____

DATE DE L'ENQUÊTE : _____

ÉQUIPE D'ENQUÊTEURS : _____

<u>RÉSULTATS</u>		<u>OUI</u>	<u>NON</u>	<u>S/O</u>	<u>POINTAGE</u>
Section 1A	Transport	—	—	—	—
Section 1B	Accès sur le terrain	—	—	—	—
Section 2A	L'entrée	—	—	—	—
Section 2B	Circulation horizontale	—	—	—	—
Section 2C	Circulation verticale	—	—	—	—
Section 2D	Installations d'usage collectif	—	—	—	—
Section 2E a)	Les pièces d'usage collectif	—	—	—	—
Section 2E b)	La cafétéria	—	—	—	—
Section 2E c)	Les bureaux	—	—	—	—
Section 2E d)	La cuisine	—	—	—	—
Section 2E e)	Les salles de toilette	—	—	—	—
TOTAL		—	—	—	—

Sections nécessitant des modifications considérables : _____
 (Le nombre de oui est inférieur à 90 % de la somme des oui et des non)

Sections nécessitant des modifications mineures : _____
 (Le nombre de oui est inférieur à 97 % de la somme des oui et des non)

Évaluation du degré d'accessibilité du cas étudié d'après une échelle de 0 à 10 : _____